

D.E.C.R.E.T. N° 88/906 DU 29 JUIN 1988

portant nomination du Vice-Président et des Membres chargés spécialement du secteur financier de la commission technique de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution ;

VU le décret n° 86/656 du 3 juin 1980 portant création d'une Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;

VU le décret n° 88/905 du 29 JUIN 1988

portant modification du décret n° 86/656 du 3 juin 1980 susvisé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.

Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après à la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public.

VICE-PRESIDENT

Monsieur BENE BIHEGE, Conseiller Technique au Ministère des Finances.

MEMBRES SPECIALEMENT CHARGES DU SECTEUR FINANCIER :

M. François HECKER, expert consultant, Directeur des Contrôles Économiques et des Finances Extérieures

NDOUNBE Mathurin, Directeur Central à la Société Générale de Banque au Cameroun,

responsable du Crédit à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC),

Conseiller Technique à la Banque Camerounaise de Développement.

ARTICLE 2. Les intéressés auront droit aux avantages prévus par la réglementation en vigueur.

PAUL BIYA -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

YAOUNDE, le 29 JUN 1988

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./.-